

**DECISION SUR LA QUINZIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET AU PROTOCOL DE KYOTO¹**

Doc. Assembly/AU/10(XIV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de S.E.M. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d’Ethiopie, Coordonateur de la Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) chargé de la tenue et de la coordination des conclusions de la quinzième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto, tenue en décembre 2009 à Copenhague (Danemark) ;
2. **APPROUVE** les dispositions de l’Accord de Copenhague et **ENCOURAGE** les Etats membres qui le souhaitent, à envoyer au Secrétariat de la Convention-cadre une Note appuyant l’Accord dans le contexte des responsabilités communes mais différenciées et indiquant les moyens de mise en œuvre ;
3. **REAFFIRME** sa position permanente qui consiste à maintenir l’unité des Etats membres dans toutes les négociations futures sur les changements climatiques ; et **ENTERINE** la prolongation du mandat de l’actuel coordinateur de la CAHOSCC, S.E.M Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d’Ethiopie, jusqu’aux deux (2) prochaines conférences des parties (COP16 au Mexique et COP17 en Afrique du Sud, en 2010 et 2011 respectivement) ;
4. **DEMANDE** à la CAHOSCC d’établir une structure de négociation unique rationalisée aux niveaux ministériel et des experts dans le but de remplacer l’actuel mécanisme de coordination ;
5. **DEMANDE**, en outre, à la CAHOSCC de convoquer une réunion de suivi COP15 avant la Conférence de Bonn (Allemagne), prévue en mai 2010 en vue de la préparation de toutes les autres réunions signalées dans le rapport du président de la CAHOSCC ;
6. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour enregistrer l’Union africaine en tant que partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux fins de négociations mais dans le respect du droit souverain des Etats membres de l’Union.

¹ Réserve émise par l’Egypte

2010

Decision on the Fifteenth Conference of Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Unfccc) and The Kyoto Protocol1 Doc. Assembly/Au/10 (Xiv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1158>

Downloaded from African Union Common Repository